



L'ATITA au cœur de la qualité

La Directive Européenne 89/106/CEE des produits de construction impose le marquage CE de tous les radiateurs eau chaude par les fabricants depuis le 1^{er} juin 2005 en France et à partir du 1^{er} décembre 2005 dans toute l'Europe.

Les fabricants et toute la filière professionnelle, soutenus par ATITA et AFAQ AFNOR Certification, se sont de fait engagés depuis juin 2005 dans une démarche de qualité volontaire.

Il n'y a pas lieu de s'y tromper : les nouvelles dispositions réglementaires confortent la marque NF dans ses usages, en comblant le vide généré par CE.

En effet, la marque NF atteste du **contrôle continu** de la qualité par un **organisme tiers**, indépendant et impartial (suivant la norme NF EN 442) et apporte la garantie des performances des radiateurs eau chaude dans le temps à tous les stades.

CE + NF ; un véritable passeport pour la qualité

NF Radiateurs Eau Chaude joue aujourd'hui la carte de la qualité à tous les niveaux par association du marquage CE et de la marque NF.

• CE est un marquage obligatoire.

CE signifie que les radiateurs font l'objet de :

- un essai de type initial par un laboratoire notifié
- et d'une auto-déclaration du fabricant quant au contrôle de son processus de production.

• La marque NF est une démarche volontaire

qui va au-delà du marquage CE puisque le produit bénéficie d'un **contrôle continu de qualité par un organisme tiers**, indépendant et impartial, à tous les stades :

- essai initial des radiateurs,
- vérifications régulières en usine,
- prélèvements annuels dans les points de vente.

□ NF RADIATEURS EAU CHAUDE, GAGE DE PERFORMANCES VRAIES ET DURABLES

• **La vraie performance** : NF garantit la véracité des performances affichées : pas d'erreur sur la puissance thermique et les pressions maximales d'utilisation.

• **Le bon dimensionnement** : Le radiateur eau chaude NF participe à la réalisation d'installations bien dimensionnées et adaptées à la performance du générateur. Le radiateur eau chaude de marque NF permet de préserver la chaudière, d'économiser l'énergie et de contribuer au confort optimal de l'utilisateur.

Cette qualité de produit contribue donc à la réalisation **d'installations performantes et durables**.

En en faisant aujourd'hui une **exigence professionnelle**, les radiateurs eau chaude NF valorisent tous les systèmes de chauffage à eau chaude et agissent pour une saine concurrence. Autant d'atouts qui confortent la crédibilité des professionnels aux yeux du client final.

./.



□ NF RADIATEURS EAU CHAUDE, UNE RÉPONSE AUX EXIGENCES DE LA RT 2005

Le radiateur est un maillon essentiel du système de chauffage. De fait, les radiateurs eau chaude NF constituent aujourd'hui une véritable réponse à la Réglementation Thermique 2005 qui impose des calculs thermiques prévisionnels avec l'obligation de résultats.

4 critères sont déterminants :

- la puissance thermique nominale
- l'équation caractéristique nominale (déterminatrice de la puissance à d'autres températures de fonctionnement)
- la régulation thermostatique
- le dimensionnement.

La juste prise en compte de ces performances pour les radiateurs eau chaude influent sur le confort et le bilan énergétique du bâtiment. Une donnée très importante, quant on sait que 1°C d'augmentation de la température de consigne de chauffage entraîne une majoration d'environ 10 % de la consommation énergétique du bâtiment.

Il est donc indispensable dorénavant d'installer des produits aux caractéristiques et performances maîtrisées et valorisées tels que la marque NF Radiateurs Eau Chaude. En outre, cette dernière peut contribuer à obtenir les labels HPE et THPE (Très Haute Performance Énergétique)

□ INTERCLIMA, UN TEMPS FORT POUR REPÉRER LA MARQUE NF RADIATEURS EAU CHAUDE

Soucieuse de l'efficacité énergétique durable des équipements de chauffage, l'ATITA, mobilise, à l'occasion d'Interclima, les fabricants et toute la filière professionnelle, **pour relayer ce message responsable de la « qualité contrôlée ».**

- Un affichage de grande visibilité à proximité des halls « chauffage ».
- Des kits d'information exposés sur près de 30 stands avec une forte présence du logo NF « Qualité Contrôlée ».
- Une opération de sensibilisation des installateurs sur le stand de l'ATITA (Association Technique des Industries Thermiques et Aérauliques)
- Des dépliants distribués en nombre.

Et enfin une action spécifique d'informations des **prescripteurs** au travers d'une **Conférence*** sur le thème :

« *Marquage CE et Marque NF Radiateurs Eau Chaude,
votre passeport pour la qualité* ».

Vendredi 20 janvier 2006 – 11 h*

* PowerPoint de la Conférence disponible en téléchargement sur le site www.radiateureauchaude-nf.com rubrique Presse et Documentation.

CE / NF Radiateurs Eau Chaude : « Calendrier »	
• 1 ^{er} juin 2005 FRANCE	Lors de la première mise sur le marché français, tout radiateur eau chaude doit obligatoirement être marqué CE et peut bénéficier de la marque de qualité « NF Radiateurs Eau Chaude ».
• 1 ^{er} décembre 2005 EUROPE	Le marquage CE s'applique à l'ensemble du marché européen .
• Période transitoire de 12 mois pour la distribution Du 1 ^{er} /06/05 au 31/05/06 - FRANCE	Les radiateurs mis en stock avant le 1 ^{er} juin 2005 et ne possédant pas de marquage CE peuvent être mis en vente jusqu'au 31 mai 2006.
• A partir du 1 ^{er} juin 2006 FRANCE	Seuls les produits marqués CE pourront être commercialisés par les distributeurs.